



Préambule au CE du pôle Sud-Est du mois de mai 2016

La rumeur est finalement avérée. La présidence de France Télévisions a donc décidé la suppression des pôles et la création de directions régionales calquées sur le nouveau découpage territorial. Soit, dans le pôle Sud-Est, une Direction à Lyon, l'autre à Marseille. Une nouvelle réorganisation qui, nous dit-on, devrait constituer « *une opportunité de refléter l'identité et la diversité de ces nouvelles régions* ».

Alors que les personnels se remettent à peine du grand chamboulement né de la création des pôles en 2010, voilà une nouvelle réforme mise en place dans l'urgence, voire la précipitation.

En son temps, le rapport Brucy évoquait déjà une remise à plat du réseau dont la nouvelle carte pourrait épouser celle de l'hexagone. Les pôles n'étaient pas épargnés. L'auteur du rapport rappelait qu' « *à l'origine de la réforme, les pôles de gouvernance avaient été conçus pour être au service des antennes de proximité. Ils devaient faciliter la mutualisation des moyens et des fonctions supports. Il n'était pas prévu alors qu'ils puissent exercer des responsabilités éditoriales. Les pôles, chargés de la planification des moyens et de la coordination éditoriale ont progressivement obtenu une autorité sur les orientations éditoriales des antennes de proximité* ».

Avant de vouloir faire et défaire, pourquoi ne pas avoir apporté des mesures correctives pour que les antennes de proximité recouvrent leur autonomie éditoriale ? La mutualisation des moyens, et les économies qui en découlent, ont été réalisées non sans conséquences sur l'emploi et l'activité. Un plan d'économies sans précédent né, faut-il le rappeler, des désengagements successifs de l'État actionnaire.

Dans un contexte d'économies obsessionnelles, difficile de croire que la suppression des pôles participera à renforcer la proximité des antennes. Le risque de voir les futures Directions régionales accroître les synergies au détriment des antennes émergentes est réel ; tout comme la tentation de mutualiser les émissions aujourd'hui, les éditions demain. Le projet, depuis avorté, de Soir 3 régional n'était-il pas un ballon d'essai ?

Partie visible de l'iceberg, certains postes d'encadrement sont directement menacés par cette nouvelle réorganisation. Même si la présidence se veut rassurante en écartant toute mobilité contrainte, on peut légitimement s'interroger sur le maintien, à

terme, des fonctions supports qui étaient au service d'un pôle dont les jours sont désormais comptés.

Tout juste convalescent, après une période de tensions et de perte de repères, le corps social va connaître une énième réorganisation avec son lot de doutes et d'angoisses. Les risques psychosociaux ne doivent pas être sous-estimés. « *Il n'y a pas d'autre solution aux risques sociaux pointés par le rapport Vacquin que le dialogue* » déclarait au CSA Delphine Ernotte Cunci, alors candidate à la présidence de France Télévisions. Si pour la Direction il est urgent de réformer, cette même Direction semble beaucoup moins prompte à apporter des réponses aux légitimes interrogations et inquiétudes des personnels. Un silence particulièrement anxiogène.

La question de l'emploi et de l'activité est centrale. Les orientations stratégiques de France Télévisions pour la période 2016-2020 font la part belle aux poly-compétences et au non-remplacement systématique des départs à la retraite afin d'augmenter la productivité des personnels. Faire plus avec moins : un credo qui guidera sans nul doute le prochain contrat d'objectifs et de moyens. Quant aux programmes régionaux, ils brillent par leur absence dans les orientations stratégiques : le tout-info règne en maître.

Enfin quelle sera la place de la Filière production dont on nous rebat les oreilles qu'elle coûte plus cher que le privé, sans jamais pouvoir en faire la juste démonstration ? Là encore, le document support à l'information-consultation du CCE n'en fait pas état.

Pour susciter et remporter l'adhésion du personnel, les orientations stratégiques doivent être comprises, les objectifs réalistes et les efforts justes et partagés. Concernant la réforme du réseau France 3, c'est un sentiment d'improvisation qui prédomine. Après la réforme de 2010, le rapport Vacquin pointait du doigt le syndrome de la restructuration permanente, « une réforme menée par ses moyens et non par ses finalités ». La Direction saura-t-elle tirer les enseignements de ces années où les changements d'organisation n'en finissaient pas ?

L'éclatement des pôles pour plus de proximité semble un leurre. La centralisation des décisions financières à Paris est un signe avant-coureur hautement symbolique dans une entreprise structurellement sous-financée au regard de son périmètre.

Après l'ensemble du corps social, ce sont les institutions représentatives du personnel qui risquent d'être un peu plus fragilisées par cette réforme. Chacun peut aisément imaginer l'effet d'aubaine que pourrait représenter la loi Rebsamen. L'actualité et les manifestations contre la loi travail en témoignent, le dialogue social ne doit jamais être une option. La CGT prendra toute sa part pour que le développement nécessaire de l'entreprise garantisse à chacun(e) emploi, métier, activité et conditions de travail satisfaisantes.

Lyon, le mardi 31 mai 2016